



RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 janvier 2019 - 31 décembre 2019



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL

- 1- Le fonctionnement
- 2- Bilan des projets / actions

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 1- Projets et actions
- 2- Adhérents

RAPPORT FINANCIER

- 1- Compte de résultat : Produits, charges, conclusion
- 2- Prévisionnel 2020

NOS PARTENAIRES

- 1- Présentation des partenaires
- 2- Et après...



RAPPORT MORAL

1- Le fonctionnement

Une troisième année d'activité principalement orientée sur la création de la plateforme à destination des institutions éducatives culturelles et sociales. <https://plateforme.films-pour-enfants.com>

Christophe Defaye et Olivier Defaye ont continué de s'investir bénévolement et la priorité est toujours la recherche de bénévoles et de mécènes.

2- Bilan des projets / action

Cette troisième année, nous nous sommes concentrés sur :

La création de la plateforme d'éducation à et par l'image animée.

Créée en partenariat avec Réseau Canopé et avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et du CNC, cette plateforme est disponible depuis novembre 2019.

La version du portail USB à destination des institutions éducatives et culturelles devient une option. 2000 enseignants inscrits à la version découverte au 31/12/2019,

Le développement du portail Web pour le grand public.

350 courts-métrages sont disponibles gratuitement dans le cadre de visionnage en famille.

Projet "Enfants et cinéma en zone rurale" avec le soutien de la Fondation SNCF.

Dans les Baronnies Provençales, région qui compte des publics éloignés de la culture pour des raisons économiques, sociales et géographiques, l'association "Films pour enfants" a décidé de mettre en place pour 2020 et 2021 une action participative et solidaire d'éducation aux images.

Dossier "Écoles Numériques" de la Fondation Orange.

L'association a effectué une demande de soutien financier pour la création des nouveaux contenus accompagnés de la libération des droits d'utilisation sur 3 ans pour "écoles numériques".



RAPPORT D'ACTIVITÉS

1- Projets et actions

Parmi les projets et actions à retenir de cette deuxième année d'activité :

La création de la plateforme d'éducation à et par l'image animée

Développement de la plateforme de septembre 2018 à novembre 2019.

Présentation

Créée en partenariat avec Réseau Canopé et avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et du CNC, la plateforme est disponible depuis novembre 2019.

La plateforme propose aux institutions éducatives, culturelles et sociales 100 courts-métrages utilisables en public et permet de créer des listes de favoris et des "cartables" composés de courts-métrages accompagnés d'activités pédagogiques et de ressources transversales.

Cinq parcours pédagogiques co-édités avec notre partenaire Réseau Canopé sont aussi disponibles.

Choix des films et création du contenu

Le développement de la plateforme a été encadré par un comité pédagogique et scientifique composé de Anne-Marie Filho (Inspectrice d'académie honoraire, Directrice académique des services de l'éducation nationale), Guillaume Houzel (Inspecteur général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche) et Christine Mazereau (Directrice du Réseau des Écoles de Cinéma d'Animation).

250 activités pédagogiques ont été créées par une équipe de 20 personnes constituée d'enseignants et de professionnels du cinéma. Une grille de sélection des films a été élaborée en collaboration avec l'association 3-6-9-12 de Serge Tisseron, parrain de notre association.

Serge Tisseron, psychiatre, docteur en psychologie, est l'auteur de nombreux essais sur les relations que nous établissons avec les images et les impacts que les nouvelles technologies ont sur le développement des enfants.

Utilisation de la plateforme

Une version "découverte" contenant 4 courts-métrages et les activités pédagogiques associées est disponible sans inscription gratuitement.

Les utilisateurs, personnes morales et physiques, ont la possibilité de s'inscrire gratuitement en ligne et de bénéficier pendant 1 mois d'une version d'essai complète.

Les enseignants de l'école primaire ont la possibilité de souscrire à un abonnement annuel de 45 €.

Les enseignants des communes de moins de 10 000 habitants bénéficient d'une réduction de 50%.

Dans le cas d'un abonnement groupé d'un établissement scolaire pour plusieurs enseignants, un tarif dégressif est appliqué.

Constat : 2000 enseignants inscrits au 31/12/2019 mais encore très peu de souscriptions.

Pour les établissements hors contrat, les collectivités territoriales, les institutions et associations éducatives, culturelles et sociales, l'adhésion à l'association « Films pour enfants » permet de bénéficier de différents services, notamment de l'abonnement à la plateforme avec 3 comptes utilisateurs.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

1- Projets et actions

Parmi les projets et actions à retenir de cette troisième année d'activité :

Le développement du portail Web pour le grand public

Portail web gratuit et sans publicité visionnable dans le cadre privé de la famille.

Enfants et cinéma en zone rurale

Dans les Baronnies Provençales, région qui compte des publics éloignés de la culture pour des raisons économiques, sociales et géographiques, l'association "Films pour enfants" a décidé de mettre en place pour 2020 et 2021 une action participative et solidaire d'éducation aux images. Des ateliers thématiques seront organisés à partir de notre **catalogue de courts-métrages**.

Un film d'animation sera créé par les enfants, de village en village, sous la forme d'un cadavre exquis. La Fondation SNCF a décidé de soutenir ce projet de l'association "Films pour enfants" dans les Baronnies Provençales en participant à son financement dans le cadre d'une action de mécénat :

Enfants et cinéma en zone rurale : Menons ensemble une action éducative et solidaire.

Fondation Orange

Dans le cadre du programme "Écoles Numériques" de la fondation Orange, l'association a proposé la création de supports éducatifs à partir du cinéma d'animation : 8 courts-métrages accompagnés de fiches pédagogiques. La création des nouveaux contenus sera accompagnée de la libération des droits d'utilisation sur 3 ans pour "Écoles numériques".



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2- Adhérents

Collège 1

Membres fondateurs tel que précise dans les statuts.

Collège 2

Personnes physiques.

Collège 3

Organismes relais de l'association sur un territoire défini pour des actions d'éducation aux images.

Collège 4

Organismes publics et privés utilisateurs de la plateforme.

Collège 5

Personnes morales qui n'utilisent pas la plateforme en ligne.

Personnes morales

L'adhésion annuelle à l'association dans le collège 3 (relais de l'association sur un territoire défini) et dans le collège 4 (organismes publics et privés utilisateurs de la plateforme) est de 600 € (300 € pour les organismes constitués de bénévoles et les communes de moins de 10 000 habitants).

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association "Images en bibliothèques", les structures adhérentes à "Images en bibliothèques" bénéficient d'une réduction de 30% sur les tarifs de la plateforme.

L'utilisation de la plateforme en ligne est ainsi réservée aux collèges 3 et 4 dont l'adhésion est uniquement possible en ligne depuis la plateforme.

À noter que les modalités d'adhésion et le tarif des cotisations pour le collège 5 (personnes morales qui n'utilisent pas la plateforme en ligne) restent inchangés.

La cotisation est de 50 € en tant que membre actif et de 500 € en tant que membre bienfaiteur.

Constat : 1 adhérent dans le collège 3, 7 adhérents dans le collège 4 et 2 adhérents dans le collège 5.

Personnes physiques

Les modalités d'adhésion et le tarif des cotisations pour le collège 2 restent inchangés.

La cotisation est de 18 € en tant que membre actif et de 90 € en tant que membre bienfaiteur.

Constat : 105 adhérents dans le collège 2.

Cela reste peu et l'un des objectifs de 2020 sera d'encourager les adhésions des particuliers.



RAPPORT FINANCIER

1- Compte de résultat : Produits, charges, conclusion

L'exercice 2019 est bénéficiaire avec un résultat d'exploitation positif de **4 721 €**.

Le total des produits d'exploitation est de **26 855 €** (46 907 € en 2018) dont :
20 000 € provenant d'une subvention du Ministère de l'Éducation nationale.
4 825 € provenant des abonnements des institutions au portail de films.
1 100 € provenant des dons de personnes physiques et du mécénat.
930 € provenant des adhésions à l'association.

La différence du total des produits d'exploitation entre 2019 et 2018 provient notamment de la différence du montant de la subvention pour la création de la plateforme : 30 000 € (MEN) + 10 000 € (CNC) en 2018 contre 20 000 € (MEN) en 2019.
À noter que le CNC n'a pas soutenu financièrement notre action en 2019.

Le total des charges d'exploitation comprenant principalement le versement des honoraires versés pour le développement de la plateforme, la création de dossiers et d'activités pédagogiques pour la plateforme et les fournitures administratives est de **22 134 €** (13 305 € en 2018).

Des charges d'exploitation faibles pour cette troisième année d'activité qui a reposé principalement sur le bénévolat de Christophe et Olivier Defaye.

À noter que les faibles charges d'exploitation ont permis un solde du compte de trésorerie au 31/12/2119 de **41 814 €**.

2- Prévisionnel 2020

La troisième année d'activité a permis à l'association d'être bénéficiaire de 4 721 € et de consolider sa trésorerie. L'association participera à plusieurs appels d'offres pour l'année 2020.

L'association réfléchit à la création d'un festival international en ligne de films pour enfants et, dans ce contexte, proposera aux grandes marques internationales la présence de leur logo sur la page du festival en échange d'un mécénat.

L'association est en cours de réflexion avec l'ONU DC (section justice pour l'ONU) et l'UNESCO pour un accompagnement à l'échelle internationale du festival.

Sur la base des subventions, du mécénat et d'une augmentation des produits d'exploitation comme les adhésions à l'association, l'association espère fonctionner avec un budget d'environ 100 000 €.

Par exemple, dans le cadre du programme "Écoles Numériques" de la fondation Orange, l'association a proposé un budget de 80 000 € pour la création des supports éducatifs et la libération des droits d'utilisation.

Ce budget permettra notamment d'augmenter la rémunération des ayants droit des films, de financer la création du festival en ligne (programmation informatique, base de données) de créer une rémunération minimum pour Olivier Defaye et Liliane Battais, déléguée à la recherche de fonds.



NOS PARTENAIRES

1- Présentation des partenaires

UNESCO

Dans le cadre de son activité d'éducation à et par l'image animée, l'association "Films pour enfants" bénéficie du patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'éducation nationale soutient financièrement l'association dans le cadre de la création d'une plateforme pédagogique en ligne à destination des enseignants de l'école primaire.

Réseau Canopé

Réseau Canopé soutient financièrement l'association, apporte son expertise sur la création du parcours pédagogique et participe à la promotion dans le cadre de la création de la plateforme.

Les partenaires producteurs

Les partenaires producteurs sont les ayants droit, détenant les droits sur les films. Les partenaires producteurs sont des sociétés de production, des écoles d'animation et des auteurs indépendants.

Les partenaires diffuseurs

Les partenaires diffuseurs sont les institutions éducatives, culturelles, sociales ou sociaux médicales qui diffusent le catalogue. 80 partenaires diffuseurs dont des écoles, des bibliothèques et des associations.

Les partenaires mécènes bienfaiteurs

Les mécènes bienfaiteurs sont des organismes qui soutiennent financièrement l'association. Actuellement, 2 Mécènes bienfaiteurs : **CORIANCE** (en numéraire) et **AOKIstudio** (en nature).

La fondation SNCF

Dans le cadre du projet "Enfants et cinéma en zone rurale".

Images en bibliothèques

Dans le cadre d'un partenariat, les structures adhérentes à "Images en bibliothèques" bénéficient d'une réduction de 30% sur les tarifs de la plateforme.

Coriance

Coriance, groupe français indépendant, est mécène de l'association depuis 2018.

Les marraines et les parrains de l'association

Actuellement, deux marraines, **Elodie Fondacci** et **Delphine Maury** et un parrain **Serge Tisseron**.

2- Et après...

L'association espère développer de nombreux autres partenariats avec de nouveaux organismes dédiés à l'éducation et au cinéma, notamment des partenariats diffuseurs en France et à l'étranger.